

50 FICHES EN INTRODUCTION AU DROIT

L'ÉCOLE JURIXIO



Extraits

Fiches d'introduction au droit – Jurixio - Extraits

Ce pack contient 43 fiches consacrées à l'introduction au droit.

Il a été conçu pour vous aider à comprendre les notions essentielles, structurer vos révisions et préparer vos TD ou examens avec un **support clair, organisé et directement exploitable.**

- ✓ Notions essentielles
- ✓ Définitions importantes
- ✓ Textes et jurisprudence utiles
- ✓ Explications structurées

Sommaire du pack

Introduction : Les bases indispensables pour réussir sa L1 droit

- Fiche : Apprendre le langage juridique
- Fiche : Apprendre à raisonner comme un juriste
- Fiche : Comprendre le droit dans son contexte
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

PARTIE 1 – Qu'est-ce que le droit ?

- Fiche : La notion de droit
- Fiche : Le droit objectif et le droit subjectif
- Fiche : Droit privé et droit public (les branches du droit)
- Fiche : Les caractères de la règle de droit
- Fiche : La règle de droit et les autres règles sociales
- Fiche : Les fondements de la règle de droit
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

PARTIE 2 – Les sources du droit

- Fiche : Présentation des sources du droit
- Fiche : La Constitution
- Fiche : Les traités internationaux
- Fiche : La Convention européenne des droits de l'homme (Conv. EDH)
- Fiche : Le droit de l'Union européenne
- Fiche : La distinction entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
- Fiche : La loi et le règlement
- Fiche : L'entrée en vigueur et l'abrogation de la loi
- Fiche : L'application de la loi dans l'espace
- Fiche : L'application de la loi dans le temps
- Fiche : Le contrôle de la hiérarchie des normes
- Fiche : La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)
- Fiche : La jurisprudence
- Fiche : La coutume
- Fiche : La doctrine
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

PARTIE 3 – Les titulaires des droits

- Fiche : La personnalité juridique
- Fiche : Les personnes physiques
- Fiche : L'identification des personnes
- Fiche : La capacité juridique
- Fiche : Les droits de la personnalité
- Fiche : La distinction entre les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux
- Fiche : Les droits personnels, les droits réels et les droits intellectuels
- Fiche : Le patrimoine
- Fiche : La distinction entre les actes juridiques et les faits juridiques
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

PARTIE 4 – L'organisation juridictionnelle

- Fiche : Présentation de l'organisation juridictionnelle
- Fiche : Les juridictions judiciaires
- Fiche : Les juridictions administratives
- Fiche : Les principaux acteurs de la justice
- Fiche : Les principes directeurs du procès civil
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

PARTIE 5 – La preuve des droits

- Fiche : La charge de la preuve – Le principe
- Fiche : La charge de la preuve – Les présomptions
- Fiche : Les différents modes de preuve
- Fiche : L'admissibilité des modes de preuve
- Fiche : Les conventions relatives à la preuve
- Récap' : Toutes les notions à maîtriser de la partie

Annexes

- 50 questions pour réviser
- Correction des exercices
- Bibliographie

Fiche n°5 : Le droit objectif et le droit subjectif

Plan de la fiche :

§1 : Le droit objectif (« le droit »)

§2 : Le droit subjectif (« les droits »)

A) La notion de droit subjectif

B) Les titulaires des droits subjectifs

C) Les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux

Le mot « **droit** » est utilisé tous les jours, mais il n'a pas toujours le même sens.

Exemple : Jean peut dire :

→ « Je fais des études de droit »

→ « J'ai le droit de vendre ma voiture »

→ « Le droit interdit le vol »

Ici, il emploie le même mot (« droit ») mais ce même mot désigne des choses différentes

En droit, il est donc indispensable de distinguer 2 notions :

- Le **droit objectif** : c'est l'ensemble des règles juridiques applicables dans une société
- Les **droits subjectifs** : ce sont les prérogatives reconnues aux personnes par le droit objectif.

📌 Cette distinction est essentielle en droit. Vous ne pouvez pas prétendre réussir des études de droit si vous n'avez pas compris ces 2 notions.

§1 : Le droit objectif

Le droit objectif correspond à l'ensemble des règles de droit qui régissent les rapports entre les personnes au sein d'une société.

Autrement dit, le droit objectif désigne **LE DROIT**, c'est-à-dire toutes les règles applicables dans un État à un moment donné. Il ne s'intéresse pas à une personne en particulier mais à **la règle à respecter** en tant que telle.

Ainsi, lorsque l'on affirme « je fais des études de droit », on étudie le droit objectif, c'est-à-dire l'ensemble des règles de droit.

Le droit objectif est composé de nombreuses règles provenant de **différentes sources** (Constitution, traités internationaux, lois, règlements, etc.).

Exemples :

→ Le **Code de la route** interdit de rouler à plus de 130 km/h sur une autoroute = interdiction est une règle de droit objectif.

→ L'**article 311-3 du Code pénal** prévoit que « le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement¹ et 45 000 € d'amende » = règle de droit objectif.

→ L'**article 1240 du Code civil** impose à chacun de réparer le dommage qu'il a causé = règle de droit objectif.

¹ Bon à savoir : lorsque le Code pénal indique des peines (ici 3 ans d'emprisonnement / 45 000 € d'amende pour un vol simple), ce sont en réalité les peines maximales. Le juge peut sanctionner l'auteur du vol à une peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis, 6 mois d'emprisonnement ferme ou encore ne pas prononcer de sanction.

§2 : Le droit subjectif (les droits subjectifs)

A) La notion de droit subjectif

Les droits subjectifs sont les prérogatives que le droit objectif reconnaît aux sujets de droit.

Autrement dit, ce sont les **droits dont une personne est titulaire**.

👉 Pour faciliter la compréhension, le mot « prérogative » peut être remplacé par « pouvoir » ou « faculté ».

On parle des droits subjectifs lorsqu'on dit :

- « *Quels sont mes droits dans cette situation ?* »
- « *J'ai le droit de peindre ma maison car j'en suis propriétaire* »
- « *J'ai le droit d'agir en justice* »
- « *J'ai le droit de réclamer le paiement de mon salaire* »

Tous ces droits existent car le droit objectif les reconnaît : sans droit objectif, il n'y aurait aucun droit subjectif.

Exemple : je suis propriétaire d'un terrain. Une personne s'y installe sans mon autorisation. Mon droit de propriété, reconnu par le droit objectif, me permet d'occuper mon terrain, d'en interdire l'accès aux autres personnes et de demander au juge l'expulsion de l'occupant. Le droit subjectif me permet donc de défendre mes intérêts en justice.

B) Les titulaires des droits subjectifs

Les droits subjectifs appartiennent aux **sujets de droit**.

Il y a 2 catégories de sujets de droit :

- Les **personnes physiques** (chaque être humain : votre professeur, Kylian Mbappé)
- Les **personnes morales** (sociétés, associations, les syndicats...).

À l'inverse, les objets de droit **sont les choses** sur lesquelles peuvent porter les droits subjectifs.

Exemples : une voiture, une maison, un ordinateur ou un terrain sont des choses.

💡 Alors, vous qui me lisez, vous êtes quel type de sujet de droit ?

C) Les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux

Les droits subjectifs se divisent traditionnellement en 2 grandes catégories :

- Les **droits patrimoniaux**
- Les **droits extrapatrimoniaux**

👉 Nous reviendrons plus tard sur cette distinction.

1- Les droits patrimoniaux

Les droits patrimoniaux sont susceptibles d'être évalués en argent (ils sont susceptibles d'une évaluation pécuniaire²) et font donc partie du patrimoine.

² Le mot « pécunier » n'existe pas ; seul le mot « pécuniaire » existe. On parlera ainsi d'une évaluation pécuniaire ou d'une condamnation pécuniaire.

Les droits patrimoniaux ont une valeur économique : ils peuvent être évalués en argent, être vendus, donnés, transmis aux héritiers ou encore saisis par les créanciers.

Exemple : le droit de propriété sur une maison est un droit patrimonial. Il peut être vendu, donné ou transmis par succession aux héritiers.

Au sein des droits patrimoniaux, on distingue les **droits personnels** (ex. : droit pour un créancier d'obtenir le paiement d'une somme d'argent) et les **droits réels** (ex. : droit de propriété). Nous reviendrons plus tard sur cette distinction.

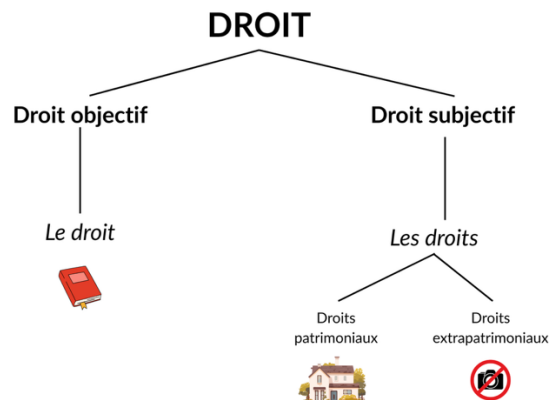
2- Les droits extrapatrimoniaux

Les droits extrapatrimoniaux sont des droits attachés à la personne et qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une évaluation pécuniaire.

Ils n'ont aucune valeur économique et ne font donc **pas partie du patrimoine**.

En principe, ils ne peuvent pas être vendus ou donnés à des tiers, ni être transmis aux héritiers ou saisis par les créanciers. Ils sont directement liés à la personne de leur titulaire.

Exemple : le droit au respect de la vie privée est un droit extrapatrimonial. Une personne ne peut pas vendre son droit au respect de sa vie privée comme elle vendrait une voiture.



À retenir 💡

- Le mot « **droit** » possède principalement 2 sens :
 - Soit l'ensemble des règles juridiques applicables dans une société (droit objectif)
 - Soit les prérogatives reconnues aux sujets de droit (droits subjectifs)
- Les sujets de droit sont les **personnes physiques** et les **personnes morales**.
- Les droits subjectifs se divisent en 2 catégories :
 - Les **droits patrimoniaux** : ils ont une valeur économique et font partie du patrimoine
 - Les **droits extrapatrimoniaux** : ils sont attachés à la personne et ne peuvent, en principe, être ni vendus ni transmis.
- Le **droit objectif crée les droits subjectifs** : sans règle de droit, il n'existe pas de droit subjectif.

Exercices

Exercice 1 : Droit objectif ou droit subjectif ?

Indiquez si chaque affirmation relève du droit objectif ou d'un droit subjectif.

L'article 1240 du Code civil impose de réparer le dommage causé à autrui.

➡

Emma réclame le paiement de son salaire.

➡

Léa engage une action en justice pour faire respecter son contrat.

➡

Le Code de la route limite la vitesse à 130 km/h sur autoroute.

➡

Paul vend sa maison dont il est propriétaire.

➡

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement.

➡

Exercice 2 : sujet de droit ou objet de droit ?

Indiquez si les éléments suivants sont des sujets de droit ou des objets de droit.

Votre voisin.

➡

La société Auchan.

➡

Une villa à Saint-Tropez

➡

La CGT.

➡

Un Macbook pro.

➡

Un Porsche Cayenne.

➡

Vous souhaitez accéder aux 43 fiches complètes ?

Le pack complet est disponible immédiatement au format PDF sur Jurixio.

Il vous permet de réviser l'introduction au droit avec un support clair, structuré et suffisamment complet pour préparer vos TD, examens ou concours nationaux.

[Cliquez ici pour commander le pack complet sur Jurixio](#) 